



## ANNONCE DE RÉUNION

**DESTINATAIRES :** Représentants des États et Territoires

Correspondants de la CPS au sein des services des pêches,  
organisations du secteur des pêches et observateurs

**RÉFÉRENCE :** CONF 2/9/41/1

**DATE :** 23/09/2022

**OBJET :** **Quinzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS et réunions sur des sujets apparentés : du 20 au 24 mars 2023, Nouméa (Nouvelle-Calédonie)**

J'espère que vous, votre personnel et toute votre famille allez bien et êtes en bonne santé.

### OBJET DE L'ANNONCE

1. La présente annonce est une invitation à participer à la **quinzième Conférence des directeurs des pêches de la Communauté du Pacifique (HOF 15)** qui aura lieu au siège de la CPS, à Nouméa, **du 20 au 24 mars 2023**.
2. La présente annonce vise à :
  - inviter les États et Territoires membres de la CPS à désigner deux représentants officiels de haut niveau du secteur des pêches qui assisteront à la quinzième Conférence des directeurs des pêches ;
  - inviter d'autres agences, organisations, entreprises et personnes intéressées par la pêche et l'aquaculture dans le Pacifique à assister à la Conférence et à saisir cette occasion pour débattre des questions traitées avec les représentants et les spécialistes du secteur des pêches des États et Territoires océaniques, ainsi qu'avec tous les autres participants ; et
  - inviter les membres à proposer des sujets à inscrire à l'ordre du jour, le cas échéant (veuillez les soumettre au plus tard le **20 janvier 2023**).
3. Des fonds sont disponibles pour financer la participation de deux représentants par État ou Territoire insulaire membre de la CPS (le directeur du service des pêches et un autre représentant).
4. Concernant les représentants des pays dont la participation est financée par la CPS :
  - les noms de toutes les personnes désignées doivent être reçus d'ici au **vendredi 16 décembre 2022** afin que leurs billets d'avion puissent être réservés ; et
  - une copie de la page du passeport des participants comportant la photo doit être fournie.Aucun changement ne sera possible moins d'un mois avant la tenue de la Conférence (20 février 2023).
5. Les noms de toutes les personnes désignées doivent être reçus d'ici au **16 décembre 2022**.

### OBJET DE LA RÉUNION

6. La Conférence des directeurs des pêches de la CPS assure la supervision de l'ensemble des activités entreprises par l'Organisation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, et offre aux membres

Pacific Community (SPC) Headquarters: Noumea, New Caledonia. Regional offices: Suva, Fiji, and Pohnpei, Federated States of Micronesia.  
For contact details – Website: [www.spc.int](http://www.spc.int) Email: [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int)

Siège de la Communauté du Pacifique (CPS) : Nouméa (Nouvelle-Calédonie), Antennes régionales : Suva (Fidji) et Pohnpei (États fédérés de Micronésie)  
Site Web : [www.spc.int](http://www.spc.int) Courriel : [spc@spc.int](mailto:spc@spc.int)

l'occasion d'examiner des sujets pertinents présentant un intérêt pour la région. Elle porte sur le Programme pêche côtière et aquaculture, sur le Programme pêche hauturière ainsi que sur les activités du Bureau du Directeur, qui composent la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (FAME) de la CPS.

7. Les directeurs des pêches, réunis à l'occasion de leur douzième Conférence (HOF 12), ont recommandé que la Conférence des directeurs des pêches s'emploie avant tout à aiguiller les choix stratégiques et les priorités de la Division FAME, et qu'elle examine les questions régionales stratégiques touchant à la politique et à l'orientation, à soumettre à la Conférence régionale des ministres des Pêches, qui les soumettra à son tour au Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Forum des Îles du Pacifique, le cas échéant.
8. L'un des sujets importants qui seront traités lors de cette quinzième Conférence est l'impact du changement climatique et les mesures d'atténuation, ainsi que le travail de relèvement des pays océaniques après la pandémie de COVID-19 en matière de gestion des ressources halieutiques et aquacoles durables, en particulier dans les domaines de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des moyens de subsistance et de la protection de l'environnement.
9. L'importance majeure de l'aquaculture sur le plan socioéconomique et son grand potentiel économique, relevés lors de la Conférence régionale des ministres des Pêches, à Kiribati, en août 2022, constitueront un sujet de discussion clé de la Conférence. Il sera notamment question de développer à plus grande échelle la production aquacole dans la région grâce à l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture, tout en s'attaquant aux problèmes de biosécurité aquatique.
10. Les participants se pencheront également sur les mesures recommandées à l'issue de la cinquième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture (RTMCFA 5), organisée du 11 au 14 octobre 2022, notamment le relevé de conclusions du deuxième Dialogue sur la pêche communautaire.
11. La Conférence des directeurs des pêches a pour objet de couvrir l'ensemble des sphères d'intervention des services des pêches des membres. Les participants peuvent se pencher sur des questions qui ne relèvent pas du programme de travail actuel de la CPS. Cette vision globale du secteur des pêches est cruciale pour une planification à long terme ; elle est, en outre, extrêmement utile aux autres institutions, aux organisations de la société civile et aux organisations non gouvernementales présentes dans la région, ainsi qu'aux bailleurs de fonds qui s'intéressent aux problèmes des pays et à ceux de la région.

#### APERÇU DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

12. Outre les points ci-dessus, les sujets suivants figurent provisoirement à l'ordre du jour de la Conférence :
  - rapport concernant la mise en œuvre du plan d'activité 2022-2027 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS ; et
  - discussion sur des questions d'actualité relatives à la pêche hauturière, à la pêche côtière et à l'aquaculture qui seront arrêtées au plus tard le 20 janvier 2023, et qui pourront être les suivantes :
    - systèmes alimentaires ;
    - rapport sur la pêche dans l'économie des États et Territoires insulaires océaniques ;
    - examen des cadres régionaux – *A regional roadmap for sustainable Pacific fisheries* (Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie) et *Une nouvelle partition pour les pêches côtières – les trajectoires de changement : La Stratégie de Nouméa* ; et
    - point sur l'examen des indicateurs du Rapport de situation sur les pêches côtières.

13. Le projet d'ordre du jour sera publié sur le site Web de la CPS : (<https://fame1.spc.int/fr/meetings>) au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2023.
14. Si une organisation ou une personne souhaite soulever une question d'intérêt général en lien avec la pêche, la proposition doit être soumise pour examen à la CPS d'ici au **16 décembre 2022**. Les autres informations doivent être présentées sous forme d'exposé écrit ou d'enregistrements vidéo de courte durée à publier en ligne.
15. Il est vivement recommandé aux représentants des pays membres de préparer au préalable un bref exposé national (1 à 2 pages environ) rendant compte de la situation des pêches et de l'aquaculture dans leur État ou Territoire, des difficultés auxquelles se heurte le secteur halieutique et de toute expérience ou leçon qu'ils pourraient partager avec leurs homologues de la région. Un modèle auquel les membres pourront se référer sera envoyé au plus tard le **20 janvier 2023**.
16. Les observateurs souhaitant partager des informations ou un exposé avec des membres et homologues présents à la Conférence sont invités à fournir leurs exposés écrits au plus tard le **1<sup>er</sup> mars 2023** afin de permettre leur téléchargement et leur lecture avant la tenue de la Conférence.
17. Les documents se rapportant à la Conférence seront disponibles sur le site Web de la CPS à l'adresse <https://fame1.spc.int/fr/meetings> au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2023.

#### LANGUES DE TRAVAIL

18. En tant que réunion sectorielle officielle de la CPS, la quinzième Conférence des directeurs des pêches se déroulera en anglais et en français ; des services d'interprétation simultanée seront assurés, et les principaux documents de travail seront traduits.

#### CONNEXION SUR ZOOM

19. Pour faciliter l'organisation de la Conférence, nous prions les pays membres et partenaires de la CPS de bien vouloir respecter la procédure en deux étapes exposée ci-dessous :
  - désigner les représentants (nom complet, organisation et courriel) au secrétariat des conférences de la Division FAME au plus tard le **16 décembre 2022** à l'adresse suivante : [fame\\_meetings@spc.int](mailto:fame_meetings@spc.int) ; et
  - inscrire les participants avant la Conférence en utilisant le lien d'inscription. Nous vous prions d'inscrire tous les participants au plus tard une semaine avant la réunion. Nous partagerons le lien Zoom dès que les désignations auront été reçues.

#### RAPPORT

20. Le rapport officiel, communément appelé « relevé de conclusions », se présentera sous la forme d'une liste des décisions et des recommandations énoncées par le-la Président·e, puis adoptées par consensus. Il sera publié sur la page Web (<https://fame1.spc.int/fr/meetings>) à la fin de la quinzième Conférence.

#### ASSURANCE

21. La Communauté du Pacifique n'assure les participants ni pendant la durée de la réunion, ni pendant le voyage entre leur domicile et le lieu de la réunion, ni pendant la participation à une réunion virtuelle. Elle décline toute responsabilité financière en cas de perte, de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès. Il incombe aux participants de vérifier que leur assurance couvre leur participation.

## COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

22. Désignation des représentants officiels : Neville Smith, Directeur de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ([nevilles@spc.int](mailto:nevilles@spc.int) ; avec copie à : [fame\\_meetings@spc.int](mailto:fame_meetings@spc.int)). Questions administratives : Natalie Terrier, Secrétaire de la Conférence (courriel : [nataliet@spc.int](mailto:nataliet@spc.int) ; avec copie à : [fame\\_meetings@spc.int](mailto:fame_meetings@spc.int) ; tél. : +687 260183). Points de l'ordre du jour, documents et autres questions : Sonia Schutz-Russell, Chargée de la planification des programmes de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins ([soniar@spc.int](mailto:soniar@spc.int) ; avec copie à [fame\\_meetings@spc.int](mailto:fame_meetings@spc.int)).

  
  
**Stuart Minchin**  
Directeur général

Texte original : anglais.